



Combattre  
l'injustice  
pour retrouver  
la dignité

# DEBIRENTIER

Siège Social CCN ARPEC : 1278 Route de Narbonne - 38950 Saint Martin le Vinoux.

C.C.N. ARPEC

COMITÉ DE COORDINATION NATIONAL  
des Associations pour l'Accompagnement  
de la Réforme des Prestations  
Compensatoires  
Déclarée sous le n° 0263013351.

## Le mot de la Présidente

### L'année des décisions

2009 sera nous l'espérons, l'année des décisions. En effet, le second semestre 2008 a été celui du forcing auprès des Ministères de la Justice, du Budget et de la Famille. Nous avons même obtenu, grâce au Président de la Commission des Finances Didier Migaud, le dépôt d'un amendement fiscal en notre faveur. Mais rien n'a été concrétisé, les textes restent encore à finaliser, les décisions restent à prendre.

Nous n'avons jamais été aussi clairement compris, mais nous dérangeons encore. Notamment ceux qui restent en place dans les ministères alors que les Ministres ne font que «passer». Ceux qui ont écrit d'autres textes auparavant et qui ne veulent pas y revenir; ceux dont la lenteur d'exécution sert la peur d'agir de certains politiques.

Nous devons donc rester déterminés, ne pas leur laisser croire qu'avec le temps le problème s'éteindra. N'ayons pas peur de répéter, d'expliquer, d'exiger même... jusqu'à la limite de la bienséance.



Il reste qu'aussi bien du côté des Finances que du côté de la Justice il y aura des décisions prises en ce début 2009. Car nous sommes au bout du parcours, même si des remaniements ministériels nous feront encore perdre un peu de temps. Mais nous en avons l'habitude.

Puisque le moment est encore aux vœux permettez-moi de vous souhaiter une année sereine pour vous et vos

proches, une année qui verra l'allègement, sinon la libération de vos peines. Nous nous y emploierons, de cela vous pouvez être sûrs.

De votre côté continuez à soutenir le travail de votre Conseil d'administration, et si vous ne pouvez vous déplacer à notre prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le 14 Février à Lyon, envoyez un pouvoir et réglez vos cotisations 2008 ou 2009 si ce n'est déjà fait. Aidons nous nous-mêmes avant de demander de l'aide aux autres. Je reste votre dévouée,

Suzanne Barthod  
Présidente CCN ARPEC



## DEUXIÈME SEMESTRE 2008 : un parfum d'obstination

### L'amendement 371

On se souvient de l'engagement de Didier Migaud, Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, à présenter un amendement nous concernant lors du débat budgétaire 2009.

Chose promise, chose faite. Par deux fois, le 21 Octobre puis le 10 Décembre 2008, l'amendement 371 a été déposé ainsi :

II de l'article 199 octodécies du code général des impôts est ainsi rédigé :

«II.- Les versements de sommes d'argent effectués en exécution de la prestation compensatoire servie sous la forme d'une rente en application des dispositions des articles 276, 278 et 279-1 du code civil et conformément à un jugement de divorce ou à une convention homologuée antérieure au 1er juillet 2000 ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 50 % des versements effectués par un contribuable domicilié en France au sens de l'article 4 B du présent code.

suite page 2

14 Février 2009

A noter:  
Assemblée  
Générale  
du CCN ARPEC  
à Lyon

## ASSEMBLEE GENERALE du CCN ARPEC

A découper, à remplir au dos et à nous retourner par fax au 04 74 61 90 62 avant le 13/02/2009 si vous ne pouvez vous déplacer.

Nous vous rappelons que vous êtes chaleureusement invités à participer à notre Assemblée Générale qui aura lieu le 14 Février à l'hôtel Novotel de la Part Dieu (Lyon) de 14 H 30 à 17 H. Attention vous devez avoir réglé votre cotisation 2008.